25 320 Labergement Sainte-Marie Plan Local d'Urbanisme Plan de zonage **Espace central** 58 AU PRE DES SOITURES PLU approuvé par délibération du 28 Février 2020 Droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones U et AU par délibération du 28 Février 2020 STECAL LA ROCHETTE ET LE PETIT BOIS **LEGENDE** Limite de zone **S**TECAL Aménagements, équipements et activités d'intérêt collectif public ou privées d'intérêt public. Aménagements, équipements et activités d'intérêt collectif public ou privées d'intérêt public. Terminaison d'urbanisation avec hauteur réglementée Secteurs libres d'occupation en U avec OAP Secteur d'activités **ZONES A URBANISER** indicées de 1 à 4 avec OAP **ZONES NATURELLES Zones naturelles** Secteurs boisés forestiers STECAL /Camping et base de loisirs **ZONES AGRICOLES** STECAL/ secteurs Scierie et Fourperet EVP / L151-23 - prébois, haies, bosquets, ourlets, végétation bords de rives Edifices repérés au titre du L151-11 / Changement de destination autorisé 1 - Ferme Beauregard 2 - Grange Neuve 3 - Ancienne Abbaye Patrimoine repéré au titre du L 151-19 1 - Ferme Beauregard 2 - Grange Neuve 3 - Ancienne Abbaye (2 édifices) 4 - La chapelle 5 - L'ancienne cure 6 - Ferme Derrière le Mont **Exploitations agricoles Emprise SNCF** Emplacements réservés au titre du R123.11d ER1 : passage réseaux - parcelles 39 et 71 - commune ER2 : équipement d'intérêt collectif en lien avec les éqpts scolaires et culturels - commune ER3 : équipement d'intérêt collectif en lein avec du logt PMR - commune ER4: sentier tour du lac - commune 79 dit de Sur le Lac Cheminements existants à protéger au titre du L151-38 Périmètres de protection immédiat, rapproché, éloigné **Zones humides** COMBE BOURNEAUX ET CORNE DU BOIS Milieux humides **PPRI Zone rouge** PPRI Enveloppe globale / se référer au règlement PPRI repéré au titre du R 123 11b Risques glissement - Aléas moyen, fort et très fort repérés au titre du R123.11b Dolines repérées au titre du R 151 34

Ech 1: 2500